



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – Grand-Rue à Eischen

En raison du réaménagement de la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 23 mai 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du mercredi, 24 mai 2023, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 28 juillet 2023, la circulation dans la Grand-Rue à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie (sur un tronçon de 100 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.
- interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue (sur un tronçon de 150 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 23 mai 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire f.f.



Daniel Jost



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu